

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)

SOUS-PRÉFECTURE

02 AOUT 2023

SAINT-GAUDENS

STATION THERMALE CLASSEE

**Arrêté portant radiation des cadres pour décès
De M. FORNASIER Angel**

Madame la Maire de BARBAZAN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires
affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Vu l'acte de décès de Mr FORNASIER Angel en date du 10/07/2023,

Arrête**ARTICLE 1** : À compter du 10/07/2023 Mr FORNASIER Angel est radié des cadres.**ARTICLE 2** : Le paiement de la rémunération (TIB + NBI + SFT + primes) est versé jusqu'à la date du
décès de l'agent.**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à la présidente du Centre de Gestion et au comptable de
la collectivité.

Fait à Barbazan le 17/07/2023

Le Maire


Michèle STRADERE

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président informe que la présente
décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse
dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007,
31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application
informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>